

# NOTRE BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION

**LES HONORAIRES S'APPLIQUENT EN FONCTION DU BARÈME SUIVANT  
POUR LES LOCAUX D'HABITATIONS ET PROFESSIONNELS  
(MAISONS INDIVIDUELLES ET BIENS EN COPROPRIÉTÉ)**

**BARÈME APPLICABLE AU 01 DÉCEMBRE 2022**

5%

TARIF UNIQUE APPLIQUÉ SUR UN MONTANT NET VENDEUR.  
FORFAIT MINIMUM DE 4 000€

100€

TTC

TARIF UNIQUE APPLIQUÉ POUR UNE ESTIMATION.  
RAPPEL UNE ESTIMATION NE CONSTITUE PAS UNE EXPERTISE.  
**PRESTATION OFFERTE  
DANS LE CADRE DE LA VENTE D'UN LOGEMENT.**



**MARINE STELLA**  
I M M O B I L I E R